



# Procès-Verbal

## Commission Régionale des Coupes

---

### Réunion du Lundi 11 Octobre 2021

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : M. Vincent CANDELA, Jean Pierre HERMEL, MME HARIZA.

### **COUPE DE FRANCE 2021-2022 :**

---

**Nombre clubs engagés** : 947 (945 l'an dernier)

#### **Rappel important :**

Du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu. (**Article 7.4 du règlement Fédéral de la Coupe de France**)

#### **Rappel pour le terrain :**

##### **Article 10 du règlement Régional de la Coupe de France :**

A partir du 3<sup>ème</sup> tour et jusqu'au 6<sup>ème</sup> tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum au **niveau T5 ou T5 SYN avec éclairage E6 minimum.**

#### **5<sup>ème</sup> TOUR Coupe de France**

##### **Article 11 : Dates et horaires**

La commission Régionale des Compétitions fixe, lors de l'organisation de chacun des tours, la date et l'heure des rencontres.

Les clubs recevant qui souhaitent une modification de date et d'horaire, particulièrement l'avancement d'une rencontre au samedi, doivent adresser la demande à la ligue **dans les 48 h suivant la date du tirage au sort** :

- S'il s'agit d'avancer l'horaire au samedi après-midi, l'accord du club visiteur doit être obligatoirement joint à la demande du club recevant.
- S'il s'agit d'avancer l'horaire au samedi en nocturne (20 h 00), l'accord du club visiteur ne sera nécessaire et joint à la demande que si la distance routière entre les deux clubs est supérieure à 200 kms.

Correspondance service compétitions : [competitions@laurafoot.fff.fr](mailto:competitions@laurafoot.fff.fr)

### **COUPE DE FRANCE 5<sup>ème</sup> tour :**

---

Permanence Commission week-end : **Pierre LONGERE (06 26 05 04 89).**

- Le port des équipements fournis par la FFF est **obligatoire.**
- Aucune feuille de recette ne doit être établie.  
Si un droit d'entrée est organisé, la recette revient au club recevant.
- En cas de dysfonctionnement de la FMI, le club recevant doit transmettre le résultat au service compétitions de la Ligue.

## **DATE DU TIRAGE AU SORT 6<sup>ème</sup> Tour :**

---

**Le jeudi 21 octobre à 16h00** : à France 3 Chamalieres (pas de public).

Les rencontres se joueront le **WE des 30-31 octobre 2021**.

### **UTILISATION DE LA FMI :**

- L'utilisation de la FMI sera **obligatoire dès le 1<sup>er</sup> tour**.
- La transmission devra être effectuée dès la fin de la rencontre et surtout avant le dimanche soir 20 heures.

## **COUPE LAuRAFoot :**

---

- Date du 2<sup>ème</sup> tour le 17 octobre 2021.
- Date du 3<sup>ème</sup> tour le 28 novembre 2021.

Dans sa réunion du 20 septembre le Bureau Plénier a décidé qu'en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, les équipes se départageront directement par l'épreuve des coups de pieds au but, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

## **COUPE REGIONALE SENIORS FEMININES :**

---

- 1<sup>er</sup> tour : le 17 octobre 2021.
- 2<sup>ème</sup> tour : le 12 décembre 2021.
- 3<sup>ème</sup> tour : le 30 janvier 2022.
- 1/8<sup>ème</sup> de finale : le 20 février 2022.

### **ARTICLE 4- MODALITES DES EPREUVES.**

Article 4.1 – La Coupe se dispute par élimination directe.

Article 4.3

- a) Modalités du tirage au sort des différents tours : application de l'article 8.3 du Règlement Régional de la Coupe de France.
- b) Les équipes qualifiées en Coupe de France sont exemptes jusqu'à leur élimination de l'épreuve.  
Toutefois, les équipes toujours qualifiées en Coupe de France à la date du tirage au sort des 8<sup>ème</sup> de finale de la Coupe Régionale intégreront obligatoirement la liste des équipes devant participer à ce tour.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Vincent CANDELA,

Secrétaire de séance